



SPECIAL COUVERTS VEGETAUX D'ETE

Couverts d'été ou d'hiver ? Et pourquoi pas les 2 ?

- Quelques avantages aux couverts d'été (ci-dessous)
- D'autres avantages complémentaires aux couverts de longue durée qui couvriront le sol pendant l'hiver (bulletin à venir fin août / début septembre)
- Le plus important : semer un couvert et réussir son implantation (soyez opportuniste en fonction de vos conditions pédo-climatiques et de la météo annoncée).

Les moissons battent leur plein et sitôt la récolte sortie, c'est le moment de semer vos couverts d'été afin de valoriser au mieux l'humidité résiduelle du sol et les pluies de ces derniers jours. Ces couverts produisent moins de biomasse qu'un couvert longue durée d'hiver mais avec un choix d'espèces adaptées, ils sont très performants :

■ **Techniquement** : sans les dévaloriser, ça peut-être le type de couverts pour débiter car assez faciles à planter et très gélifs donc faciles à détruire. Ils vous laissent ensuite le temps pour reprendre vos terres avant l'hiver. Pour les plus pointus, ils peuvent servir aussi de support pour le semis direct d'un couvert d'hiver en suivant (système double couvert).

■ **Agronomiquement** : les bénéfices sont nombreux sur le sol, contre l'érosion ainsi que sur les restitutions. Testés localement, nous avons pu mesurer près de 2 t de matière sèche produites par hectare en un cycle d'à peine 3 mois !

■ **Environnementalement** : ils sont mellifères à l'automne, une période où les fleurs sont rares et servent d'abri à la faune à une époque où beaucoup de parcelles sont nues

■ **Économiquement** : en pure ou en mélange, pour 30 à 40 €/ha vous pouvez trouver des couverts performants et associer au déchaumage (grâce à un caisson porté par exemple), il vous en coûtera 0€/ha d'implantation...

Quelques règles pour faire produire à vos couverts d'été le plus de biomasse possible en peu de temps :

- ⊗ **Semez tôt et jusqu'au 15/08 maxi**
- ⊗ **Mélangez les espèces : une priorité pour diminuer le risque d'échecs**
- ⊗ **Soignez l'implantation comme pour pour une culture et roulez vos semis**
- ⊗ **Soyez opportuniste et sachez profitez du moindre passage pluvieux**
- ⊗ **Choisir des espèces adaptées à vos contextes pédo-climatiques**

1. Espèces adaptées aux couverts d'été

FAMILLE	ESPECES DOSE pure Kg/ha	CARACTERISTIQUES
GRAMINEES	Millet perlé 12-15	😊 forte biomasse / contrôle salissement 😞 en mélange attention au dosage : concurrentiel / exigeant en T°C
	Sorgho fourrager 15-25	😊 biomasse / structuration ++ si semis tôt 😞 demande un semis soigné
	Avoine diploïde 35-50	😊 rustique, lève assez facilement 😞 peut entraîner faim d'azote si seule, à associer à légumineuse
	Moha 25-30	😊 résistant à la sécheresse (pas en début de cycle), très précoce 😞 risque de montée à graine (type sétaira), à associer
LEGUMINEUSES	Fenugrec 10-15	😊 bonne structuration du sol 😞 Semence peu courante et coûteuse ; à associer
	Lentille noire 25-35	😊 semis facile et levée rapide 😞 faible biomasse : à associer
	Gesse (pois carré) 35-60	😊 rustique, structure bien le sol 😞 semence rare et coûteuse, toxique déconseillée en élevage
	Vesce du Bengale 40-50	😊 vesce rapide, adaptée aux sols pauvres et arides 😞 à associer
	Trèfle d'Alexandrie 10-15	😊 croissance rapide en été 😞 craint le chaud et sec : conseillé sur sol profond, à associer
POLYGONACEES	Sarrasin 40-60	😊 compétitif sur adventices, s'implante facilement 😞 parfois gênant dans la culture de printemps suivante
ASTERACEES	Nyger 8-12	😊 couverture de sol efficace si semé tôt 😞 attention aux limaces et éviter avant le tournesol (même famille)
CRUCIFERES	Radis fourrager 6-8	😊 une des crucifères les +adaptées au sec, tout terrain/biomasse++ 😞 mais risque de montée à graine sur certaines variétés

Source : divers CA81 + Les couverts végétaux F.THOMAS [...] 11/2013

Cette liste d'espèces (non exhaustive) peut-être complétée par des espèces couramment cultivées comme le sorgho, le tournesol, le pois chiche..sous réserve qu'elles soient absentes de vos rotations.

Elle peut vous aider à créer vos propres mélanges en divisant la dose de semis de chaque espèce du mélange par le nombre d'espèces présentes dans le mélange. Néanmoins, les espèces à installation rapide type crucifères doivent être sous-dosées et celles à installation plus lentes type légumineuses sur-dosées. Ensuite tout est permis en fonction de vos objectifs, type de sol, conditions de semis, rotation...voici quelques exemples parmi une multitude de possibilité :

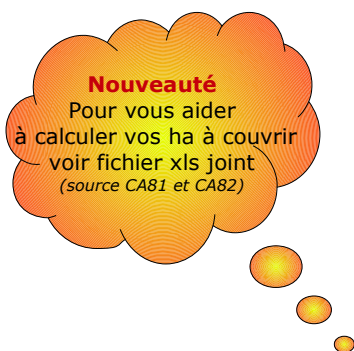
- sorgho (3) + radis f. (1,5) + moha (5) + avoine d. (10) + vesce b. (10) + trèfle a. (4)
- fenugrec (15) + millet perlé (6) + radis fourrager (1,5) + avoine diploïde (10)

Il existe par ailleurs des mélanges tout prêt chez vos distributeurs locaux comme :

- RESI.COUV de chez Caussade (millet perlé, nyger, trèfle d'alexandrie, vesce du bengale)
- CHLOROFILTRE été de chez Jouffray-Drillaud (sorgho fourrager, moha tardif, vesces, trèfle d'alexandrie)

Enfin, le choix des couverts n'étant pas toujours aisé au vu du nombre d'espèces et des nombreux critères qui peuvent être pris en compte n'hésitez pas à prendre contact avec vos conseillers CA81 (contact ci-dessous) mais aussi à venir aux réunions BDC régulièrement organisées durant l'automne.

Conseil site web à visiter: <http://www.choix-des-couverts.arvalis-infos.fr/>



Zoom réglementaire :

- **Les parcelles concernées** : seules les parcelles situées sur le zonage historique de 2013 sont concernées par l'obligation de couverture des sols (<http://www.tarn.chambagri.fr/a-votre-service/agronomie-environnement/zone-vulnérable/carte-zv.html>)
- **Quel couvert ?** : 20% des surfaces en interculture longue doit être couvert par des repousses de céréales denses et homogènes ou un couvert semé. Hors zone argile, les 80 % restant doivent être semés avec un couvert végétal (espèces au choix de chacun).
- **Quand ?** : implantation obligatoires avant le 20 septembre, destruction au plus tôt 2 mois après semis et au plus tôt le 1er novembre (1er octobre en zone argile).

Transformez l'obligation en un atout agronomique : suivez nos conseils techniques !

Vous pouvez aussi planter des couverts agronomiques volontaires même lorsque ce n'est pas obligatoire !

Suivez notre actualité technique sur Twitter : @GC_TARN



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 - Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Ce bulletin est rédigé par

Cécile Fraysse c.fraysse@tarn.chambagri.fr - tel. 05 63 48 83 61
Ghislain Perdrieux g.perdrieux@tarn.chambagri.fr - tel 07 86 41 91 41

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.